



Dettes professionnelles en cours de divorce

Par **babou30320**, le **10/09/2008** à **14:08**

Mon ex-mari a contracté des dettes durant l'exploitation douteuse (car alcoolique) de son commerce (statut individuel) alors que nous étions séparés de corps par une ordonnance de non-conciliation.

Nous étions mariés sous le régime de la communauté universelle avec contrat de mariage. Seule avec mes deux enfants et un salaire de 1040 euros net par mois, les créanciers commencent à se manifester depuis la vente du fonds de commerce dont le prix de vente dérisoire ne couvrent pas du tout toutes les créances qu'il a contracté durant son activité. Suis-je obligé d'être financièrement solidaire de tout ça. Au secours... Peut-être un cas de jurisprudence ???